



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### 2113 - Coopération transfrontalière

#### Participation du Département à divers organismes transfrontaliers et européens

##### Rapport n° CD/2015/81

##### Service Chef de file :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

##### Service(s) associé(s) :

Service des relations internationales

##### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer la reconduction de la convention cadre relative à l'EURES Transfrontalier "Oberrhein - Rhin Supérieur" pour l'année 2015 ainsi que le retrait de deux structures liées aux affaires européennes.

### 1. Reconduction de la convention-cadre EURES Transfrontalier Rhin Supérieur

EURES-T Rhin Supérieur est un réseau de coopération franco-germano-suisse constitué depuis 1999 et soutenu par la Commission européenne. Ce réseau s'inscrit dans le cadre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) de la Commission Européenne.

Il a pour mission de développer, dans le Rhin Supérieur, une offre de services innovante et performante, orientée vers le placement. Les services fournis par EURES-T visent à :

- promouvoir une mobilité professionnelle équilibrée en vue d'améliorer le placement sur le marché du travail et de la formation professionnelle sur le périmètre du Rhin Supérieur ;
- détecter les obstacles à la mobilité ;
- assurer un meilleur fonctionnement des marchés du travail transfrontaliers et contribuer à la réalisation d'un marché du travail transfrontalier intégré ;
- contribuer ainsi à la croissance économique.

A cette fin, EURES-T associe, dans son plan d'activités, l'ensemble des acteurs clefs du territoire (réseau INFOBEST, Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, chambres consulaires, etc.) en plus des 23 organisations partenaires (services publics de l'emploi, organisations patronales, syndicats et collectivités territoriales) afin d'assurer une offre de services plus concentrée.

Les groupes cibles sont à la fois les demandeurs d'emplois, les travailleurs et les employeurs de l'espace du Rhin Supérieur.

La mise en œuvre des services est encadrée par une convention-cadre. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin était partenaire signataire de la convention précédente, sans engagement financier. L'implication départementale est indirecte, via les INFOBEST (instances de conseil sur les questions transfrontalières) qu'elle soutient. La participation au projet correspond essentiellement à l'organisation d'ateliers de travail entre experts et de journées d'information à l'attention des citoyens, sur les questions touchant à l'emploi dans le Rhin Supérieur (voir fiche-action en annexe). Cette contribution s'inscrit pleinement dans les missions des INFOBEST.

L'implication du Conseil Départemental à EURES-T permet de participer à la démarche partenariale phare du Rhin Supérieur en faveur de l'emploi transfrontalier, en lien avec la compétence insertion.

## 2. Retrait de structures en lien avec les affaires européennes

Afin de mettre en œuvre ses actions en matière européenne, le Conseil Général du Bas-Rhin avait décidé d'adhérer aux structures suivantes :

- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE, ex-Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe) : association nationale regroupant plus de 1300 collectivités territoriales françaises, créée en 1951 (délibération N° CG/1982/110 du 11 janvier 1982),
- PARTENALIA : réseau européen de coopération entre les collectivités territoriales, créé en 1993, à l'initiative de la Diputación de Barcelone (délibération N° CP/2010/396 du 7 juin 2010).

En conformité avec les orientations retenues pour l'élaboration du budget primitif 2015, il est proposé de se retirer de ces structures.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *approuve la reconduction de la convention cadre relative à l'EURES Transfrontalier "Oberrhein - Rhin Supérieur" pour l'année 2015 et autorise le président à la signer,*
- *approuve le retrait du Département des structures suivantes : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et Réseau PARTENALIA, et autorise le président à accomplir l'ensemble des actes nécessaires à ce retrait.*

Strasbourg, le 11/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY